

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2009

Séance du 27 novembre 2009

CG 09/4^{ème}/IV-01

MAITRISE DE L'EAU

Malgré un automne et un hiver particulièrement pluvieux qui ont permis la reconstitution des nappes souterraines ainsi que le remplissage des lacs, l'étiage des rivières pour l'été 2009 a finalement été relativement sévère.

La politique de soutien des étiages que nous avons mise en place sur différents cours d'eau, Garonne, Tarn, Aveyron, Tescou et Lère, a permis de pallier cette situation. Sur d'autres bassins hydrographiques, Lemboulas et Séoune, des démarches sont en cours. Elles devraient aboutir à la construction de réserves qui permettront de faire du soutien d'étiage sur ces bassins.

I - Les soutiens d'étiage réalisés en 2009

Au delà des soutiens d'étiages réalisés depuis maintenant de nombreuses années sur la Garonne, le Tarn et l'Aveyron (principalement à partir de barrages EDF mais aussi du barrage de Saint-Géraud), nous avons, en 2009, mis en service les réserves des Falquettes sur la Lère, et du Thérondel sur le Tescou.

Il s'agissait de la première année de fonctionnement de ces systèmes de réalimentation, gérés directement par nos services.

1 - Soutiens d'étiage réalisés à partir d'ouvrages départementaux

Bassin de la Lère

La retenue des Falquettes, d'une capacité de 800 000 m³ et d'une profondeur de 40 m environ, est située à Montalzat.

Le site étant équipé d'une puissante station de pompage, la réalimentation du Cande et de la Lère a pu être effectuée entre le 20 juillet et le 20 octobre avec des débits variant de 50 à 150 l/s. 700 000 m³ ont ainsi été destockés et ont permis de maintenir le Débit Objectif d'Etiage de 100 l/s à Réalville et d'éviter les restrictions de pompages agricoles (environ 280 hectares concernés).

La dérivation partielle du ruisseau du Doure, qui longe le plan d'eau, permettra, dès le mois de Novembre, d'assurer son remplissage gravitaire.

Bassin du Tescou

Environ 750 000 m³ ont pu être destockés cet été à partir du barrage de Thérondel (comme il s'agissait de la 1^{ère} vidange du plan d'eau, un volume de 150 000 m³ a dû être maintenu en fond de cuvette). Le débit de réalimentation a varié de 30 à 200 l/s. Les volumes d'eau destockés du 7 juillet au 12 octobre ont permis de sécuriser environ 270 ha agricoles. Les premières interdictions de pompage sont intervenues à partir du 5 septembre, c'est-à-dire après la période la plus critique.

Parallèlement, le projet de création du barrage de Sivens sur le Tescou, porté par le Conseil Général du Tarn, évolue favorablement. La CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne), missionnée pour réaliser les études ainsi que le suivi des travaux a organisé une réunion d'information sur l'état d'avancement du projet, en septembre, auprès de l'ensemble des futurs bénéficiaires (agriculteurs du Tarn, de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne). Les travaux pourraient démarrer en 2011.

Le bilan des campagnes de destockages sur la Lère et le Tescou s'est avéré positif. Il s'agira, dans le futur, d'optimiser les lâchures grâce à une meilleure connaissance des prélèvements agricoles. Une fois le système bien rodé, les opérations de gestion des étiages et de fourniture d'eau pourraient être confiées à un partenaire extérieur, d'après un mode de gestion qui reste à déterminer.

Par ailleurs, à titre exceptionnel, la prestation n'a pas été facturée aux préleveurs en 2009 ; elle le sera dès 2010.

Je serai d'ailleurs amené à présenter lors d'une prochaine Commission Permanente une convention de fourniture d'eau entre le Conseil Général et chaque préleveur qui fixera le volume et le débit alloué ainsi que le tarif.

Cette convention s'inspirera largement de celles utilisées sur d'autres systèmes réalimentés (type système Neste).

2 - Soutiens d'étiage réalisés à partir de réserves gérées par Electricité De France

Le Conseil Général de Tarn-et-Garonne est amené à participer financièrement à des destockages à partir de réserves hydroélectriques, dont EDF est concessionnaire, pour permettre de réaliser des soutiens d'étiage sur la Garonne, depuis 1993, et sur le Tarn et l'Aveyron, depuis 2003.

Des conventions pluriannuelles établies par EDF permettent de fixer les conditions de contractualisation, en particulier, ouvrages concernés, volumes mobilisables, tarifs, périodes de destockages.

Sur la Garonne, le SMEAG (Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne) est responsable de ces destockages. En absence de structure interdépartementale, le Conseil Général du Tarn est maître d'ouvrage délégué pour la rivière Tarn, et le Conseil Général du Tarn-et-Garonne pour la rivière Aveyron.

Les conventions portent sur des volumes maximum mobilisables de 58 millions de m³ sur la Garonne, 7 millions de m³ sur le Tarn et 2 millions de m³ sur l'Aveyron.

L'étiage particulièrement sévère observé cet été et jusqu'en octobre sur la Garonne, s'est traduit par des volumes destockés très importants, proches du maximum mobilisable.

A titre d'information, les crédits que nous avons affecté en 2009 à ces soutiens d'étiages s'élèvent à **94 670 €** pour la Garonne, **13 250 €** pour le Tarn et **12 180 €** pour l'Aveyron, sachant que les participations des conseils généraux sont calculées en fonction des pompages comptabilisés dans chacun des départements.

II - Les Plans de Gestion des Etiages en cours

1 - Bassin du Lemboulas

Les études préalables à la rédaction du protocole de PGE ont été présentées en comité plénier du 3 décembre 2008, regroupant principalement les élus, les professionnels, l'administration, les représentants des usagers.

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), nous a fait savoir qu'elle souhaitait que ces études soient complétées et mises à jour, les données datant de 2004.

Parallèlement à la réflexion menée sur le PGE, la Chambre d'Agriculture du Lot a développé sur le secteur de la Lupte un projet d'ensemble prévoyant la création de 3 retenues dites de substitution qui permettraient de supprimer les prélèvements existants dans les cours d'eau. Buzenac, identifié comme ouvrage potentiellement structurant dans le cadre du PGE, figure aussi parmi les 3 sites répertoriés par la Chambre d'Agriculture (les deux autres étant Antignac et les Banelles). Il aurait donc une double vocation : soutien d'étiages et desserte d'un réseau d'irrigation.

La Chambre d'Agriculture du Lot a fait procéder à un relevé cadastral des parcelles concernées du site et à une détermination de la cote des plus hautes eaux. Elle a rencontré les propriétaires fonciers. Il semble que l'opposition locale soit levée.

Parallèlement, le Conseil Général du Lot s'est positionné favorablement sur ce projet, qu'il sera amené à cofinancer.

Ainsi, le site dont l'axe de la digue se trouve actuellement dans le Lot, pourrait faire l'objet d'un Avant Projet Sommaire réalisé par la Chambre d'Agriculture du Lot.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, une consultation de bureaux d'études est en cours. Le rapport complémentaire attendu aura pour objet :

- l'achèvement des études,
- l'intégration des projets des lotois sur le secteur de la Lupte,
- la rédaction du PGE qui pourrait être effective début 2010.

Je vous rappelle qu'un crédit prévisionnel de **15 000 €** a été inscrit à l'occasion du Budget Primitif à l'article 617 sous-fonction 61, pour la réalisation des diverses études sur ce secteur.

2 - Bassin de la Séoune

Le projet de Plan de Gestion des Etiages de la Séoune a été présenté dans ses grandes lignes en réunion plénière du 11 décembre 2008.

Il s'agissait ensuite de recueillir les avis des partenaires sur le document pour qu'il puisse être transmis au préfet coordonnateur de bassin pour approbation par les diverses instances compétentes.

En résumé, les études ont fait apparaître un déficit en eau d'environ 1 Mm³ pour satisfaire, en année quinquennale sèche, l'ensemble des prélèvements actuels et le respect d'un débit d'objectif en aval du bassin défini à 200 l/s (au niveau de Saint-Pierre de Clairac).

Afin de pallier ce déficit, le projet de PGE prévoyait :

- la création d'un barrage de 1 Mm³ sur la grande Séoune amont sur les sites de Ratelle et/ou de Bordemoulis,
- la mobilisation d'une tranche d'eau sur le lac d'irrigation de Peyralade, appartenant à l'Association Syndicale Autorisée d'Aménagement Foncier de Montaigu-de-Quercy, pour réalimenter une partie de la petite Séoune amont.

La Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne ainsi que le Conseil Général du Lot-et-Garonne nous ont indiqué par courrier qu'ils n'étaient pas favorables au protocole tel que rédigé car il ne prévoyait pas, à court terme, la création d'ouvrages en Lot-et-Garonne. Les retenues complémentaires de Lautheronne et Escorneboeuf, jugées peu structurantes, ne constituent pas effectivement une priorité pour l'administration.

Après divers échanges entre nos deux collectivités, mais aussi avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la DREAL, organismes fixant les règles d'établissement des PGE, une réunion réunissant l'ensemble des acteurs le 2 novembre 2009, a permis d'arrêter les points suivants :

- les Lot-et-Garonnais renoncent au projet de l'Escorneboeuf et proposent un site alternatif : Saint-Maurin amont. La pertinence de réaliser ce site pourrait être réétudiée une fois Ratelle et/ou Bordemoulis mis en œuvre ;
- des études seront menées par le Lot-et-Garonne sur le site existant de Saint-Maurin aval pour étudier la faisabilité de la rehausse de la digue. Des crédits européens sont disponibles pour réaliser ce type d'aménagements ;
- la possibilité d'étudier la création d'une retenue de 200 000 à 300 000 m³ sur la petite Séoune amont. Ce site serait une alternative à l'aménagement de Peyralade si ce dernier ne s'avérait pas possible (économie du projet, faisabilité, etc.).

Ainsi, une réécriture ciblée du protocole doit être réalisée rapidement par les deux Conseils Généraux.

Parallèlement, les études d'avants-projets sommaires des sites de Ratelle et de Bordemoulis, confiées au bureau d'études SOGREAH sont en phase d'achèvement.

Je vous demande de prendre acte de cette communication.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de la communication de Monsieur le Président concernant l'avancement des dossiers suivants :

I – Soutiens d'étiage réalisés en 2009

- Les réserves des Falquettes sur la Lère et du Thérondel sur le Tescou ont été mises en service en 2009 ;

II – Plans de gestion des étiages en cours

- Une consultation de bureaux d'études est en cours ; le rapport complémentaire attendu aura pour objet :
 - l'achèvement des études,
 - l'intégration des projets des Lotois sur le secteur de la Lupte,
 - la rédaction du PGE qui pourrait être effective début 2010 ;
- Une réécriture ciblée du protocole doit être réalisée par les Conseillers Généraux du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne ;
- Les études d'avants projets sommaires des sites de Ratelle et de Bordemoulis, confiées au bureau d'études SOGREAH sont en phase d'achèvement.

Acte donné.

Le Président,